



Les îles du Ponant

Programme

« Sauve qui pleut » 2025

**TOUT SAVOIR SUR LA CUVE 1 000 L
ET SON COLLECTEUR DE GOUTTIERE**

- Préparation à l'installation
 - Notice d'installation
- Réglementation collecte et usage de l'eau de pluie
 - Conseils de maintenance et Garantie
 - Aide et contacts

Financé par



4 bis rue de l'Océan
Kénéah Sud
56 400 PLOUGOUMELLEN

Tél. +33 (0)2 97 58 91 64

aip@iles-du-ponant.com
iles-du-ponant.com

Faire les choix préalables à toute installation

L'emplacement du robinet sera déterminé par votre mode de soutirage. Deux emplacements sont possibles.

- Cuve non surélevée: L'emplacement du robinet doit être pensé en fonction de la hauteur de l'arrosoir posé au sol. Choisissez l'emplacement n°1 (voir schéma plus bas).
- Cuve surélevée: L'emplacement du robinet peut être plus bas. Choisissez l'emplacement n°2 (voir schéma plus bas).

Déterminer l'emplacement idéal de votre récupérateur - Installer la Cuve :

- sur une surface plane, horizontale, idéalement sur plateforme en béton ou sur un sol compact, parfaitement plat, dépourvu d'éléments pointus;
- à l'abri des rayons du soleil, ou a minima sur emplacement relativement ombragé. Cela évitera la prolifération de bactéries, se développant plus aisément dans de l'eau tiède;
- à proximité d'une descente de gouttière de diamètre compris entre 70 et 100 mm (le tuyau de raccordement entre le collecteur de gouttière et la cuve mesure 30 cm de long).

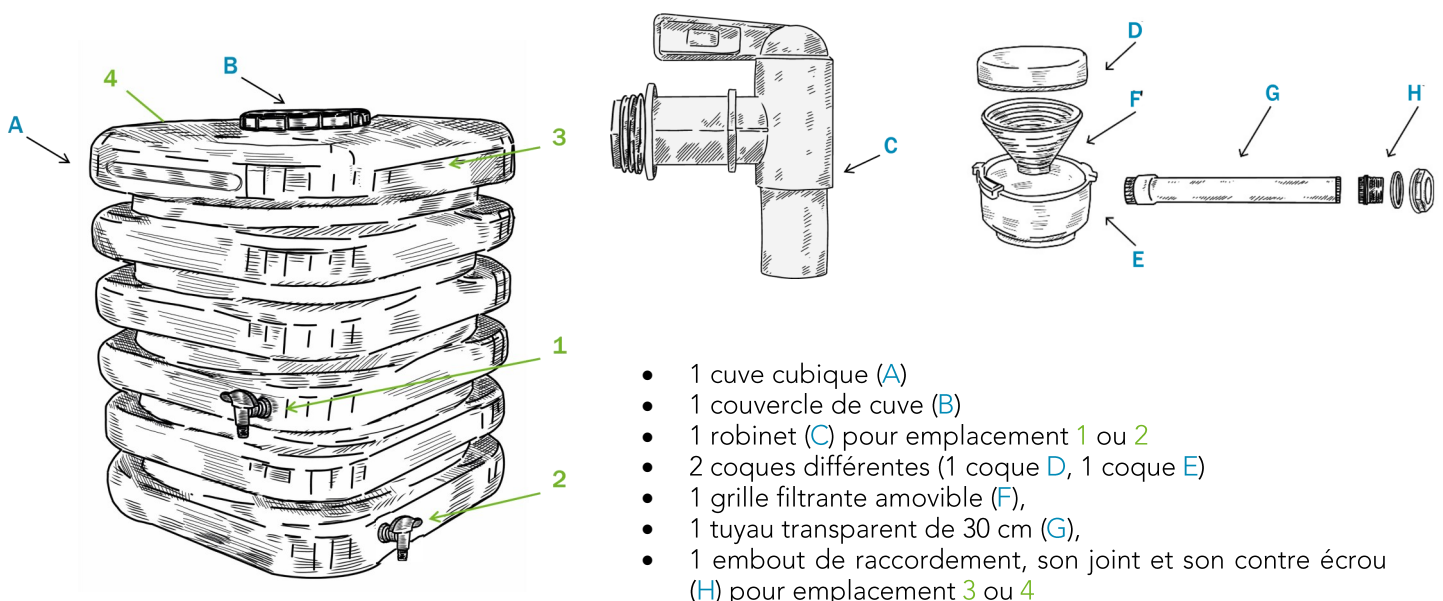
Lors de la pose, considérer un poids total de 1030 kg (poids de la cuve remplie d'eau). Dans le cas d'une installation dans une pièce fermée, un écoulement au sol doit être prévu.

Se munir de tous les outils nécessaires à l'installation de votre lot d'équipements

- Gants de protection
- Niveau
- Scie à main (pour découper la gouttière)
- Papier abrasif ou lime
- Mètre et Crayon gras
- Cutter
- Perceuse avec Scie cloche de diamètre 26 mm et Perceuse avec foret de gros diamètre (8 mm environ)
- Si besoin : Collier de serrage pour jumelage robinet – tuyau d'arrosage

Vérifier la composition de votre lot d'équipements

À l'inspection préalable, une deuxième personne doit être présente. Avant de monter votre installation complète, vérifier que les éléments suivants sont complets, et n'ont pas subi de dommages, fissures, ou chocs durant le transport.



- 1 cuve cubique (A)
- 1 couvercle de cuve (B)
- 1 robinet (C) pour emplacement 1 ou 2
- 2 coques différentes (1 coque D, 1 coque E)
- 1 grille filtrante amovible (F),
- 1 tuyau transparent de 30 cm (G),
- 1 embout de raccordement, son joint et son contre écrou (H) pour emplacement 3 ou 4

Attention! Lire la notice complète avant de commencer l'installation.

🔵 **Installer le robinet sur votre cuve:** Voir schéma au recto de ce document - Repérez, sur votre cuve, les emplacements 1 et 2 (pré-trous filetés), correspondant aux possibilités de positionnement du robinet (C). A l'emplacement souhaité, percez à l'intérieur du pré-trou fileté, avec une perceuse avec foret de gros diamètre (8 mm environ). Vissez délicatement et fermement le robinet.

🔵 **Positionner la cuve à son emplacement définitif:** Voir schéma au recto de ce document - Placez votre cuve à côté de la descente de gouttière choisie. Repérez, sur la partie haute de votre cuve, les emplacements 3 et 4, correspondant aux 2 positions possibles de l'embout de raccordement (H). Ils sont matérialisés par des striures, et sont placés sur 2 côtés opposés de votre cuve. Attention! La distance maximale entre descente de gouttière-cuve est de 30 cm.

🔵 **Installer le collecteur de gouttière:**

Découper la descente de gouttière: Voir schéma 1 - L'objectif est de découper une section de 7 cm sur votre descente de gouttière, avec votre scie à main, de manière à ce que l'ensemble, une fois monté et jumelé, permette l'horizontalité du tuyau de raccordement (G), raccordé à l'emplacement 3 ou 4 choisi sur votre cuve, au moyen de l'embout (H). Pour ce faire, marquez, sur votre descente de gouttière, à l'aide du crayon gras, un repère n°1, juste en dessous du collecteur, puis un repère n°2, juste au dessus du collecteur, c'est-à-dire 7 cm plus haut. Aidez-vous de votre niveau. Bien respecter cette indication pour permettre la fonction trop-plein du collecteur. Découpez la descente aux repères n°1 et 2. Jetez la section de gouttière ainsi découpée. Poncez les rebords découpés à l'aide du papier abrasif ou de la lime. Astuce : Si possible, détachez la partie basse de la descente de gouttière du mur, durant l'installation, pour faciliter les travaux de découpe et d'installation.

Adapter le collecteur au diamètre de la descente: Voir schéma 2 - A l'aide d'un cutter, adaptez le diamètre de la coque (D) du collecteur à celui de votre descente de gouttière, en coupant adéquatement la partie intérieure. Des marquages pour les diamètres courants sont pré-indiqués à l'intérieur de la coque (D). Astuce : Pour déterminer le diamètre d'une descente de gouttière ronde, mesurer sa circonférence, puis diviser par le nombre pi.

Installer le collecteur sur la descente: Voir schéma 3 - Insérez la coque (D) du collecteur sur la section haute de la descente de gouttière. Placez la grille filtrante amovible (F) dans la coque (E), puis insérez cet ensemble sur la section basse de la descente de gouttière. Refermer le collecteur en baissant la coque (D) sur la coque (E). Appliquer la position été ou hiver souhaitée, à l'aide du curseur. Position Été : Icone « soleil ». Collecte d'eau ouverte. Position Hiver : Icone « flocon ». Collecte d'eau fermée.

Jumeler le collecteur à la cuve: Voir schéma 4 - Insérez le tuyau de raccordement (G) dans l'embout de sortie du collecteur. A l'aide de la scie cloche de diamètre 26 mm, percez la cuve sur l'emplacement 3 ou 4 choisi, en respectant bien son horizontalité, puis limez les arrêtes du trou réalisé, avec la lime ou le papier abrasif. Sur la cuve, insérer l'embout de raccordement et son joint d'étanchéité (H sans le contre écrou, non nécessaire sur ce modèle de cuve) dans le perçage réalisé. Enfin, jumelez votre installation en insérant le tuyau (G) sur l'embout (H) vissé sur la cuve. Adaptez la longueur du tuyau (G) à l'aide de votre scie à main, si besoin.

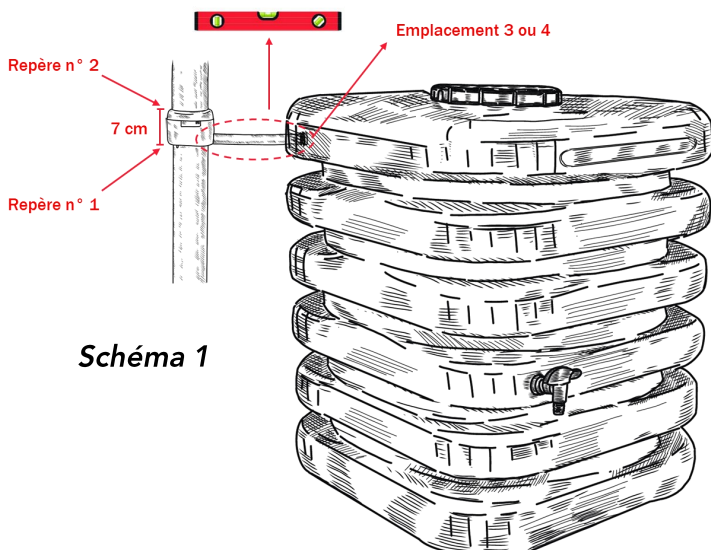
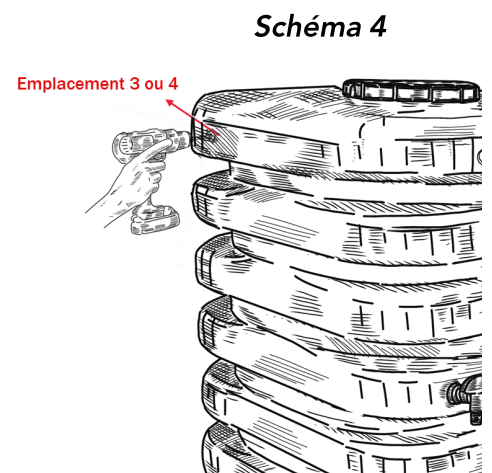


Schéma 1



Schéma 3



Connaitre la réglementation relative à l'usage de l'eau de pluie

Les usages de cuves de récupération d'eau de pluie sont réglementés. Veillez à prendre connaissance de indications suivantes, et restez informé des évolutions du cadre légal. La réglementation évoluant constamment, les indications données dans cette section sont issues de la Direction de l'information légale et administrative française, actualisées en mars 2024.

L'eau de pluie n'est pas potable, car elle est contaminée chimiquement (pesticides dans la pluie, métaux ou amiante présents sur le toit). Elle peut être utilisée pour l'intérieur ou l'extérieur de votre logement, sous certaines conditions. Une étiquette adhésive sera pré-collée sur votre cuve, veillez à ce qu'elle soit en tout temps lisible et accessible.

🌊 **Usages autorisés à l'extérieur de votre logement:** A l'extérieur de votre logement, vous pouvez utiliser l'eau de pluie librement notamment pour arroser votre jardin ou nettoyer votre voiture. Vous pouvez consommer les produits cultivés dans votre jardin si vous les arrosez avec l'eau de pluie récupérée grâce à votre système de récupération.

🌊 **Usages autorisés et conditions d'usage de l'eau de pluie à l'intérieur de votre logement:** Vous pouvez utiliser l'eau de pluie uniquement pour les remplir la chasse d'eau des WC, laver les sols, et laver du linge, à condition d'utiliser un dispositif de traitement de l'eau assurant notamment une désinfection. En revanche, il est strictement interdit d'utiliser à l'intérieur de votre logement l'eau de pluie qui a ruisselé sur un toit contenant de l'amiante-ciment ou du plomb, et d'appliquer de l'antigel interdit dans votre cuve.

🌊 **En cas d'usage de l'eau collectée à l'intérieur de votre logement, vous êtes tenu aux obligations suivantes:**

- Identification des robinets d'accès. Ils doivent pouvoir être verrouillés. Leur ouverture doit être prévue avec un outil spécifique, qui n'est pas attaché en permanence au robinet. Il est interdit d'installer un robinet distribuant l'eau de pluie dans une pièce où se trouvent des robinets distribuant de l'eau potable (sauf caves, sous-sol et autres pièces annexes comme un garage par exemple).
- Signalisation comportant la mention « Eau non potable » avec un pictogramme explicite doit être affichée à côté de chaque point de soutirage d'eau de pluie et WC alimenté par l'eau de pluie.
- Déclaration auprès du service Assainissement de votre Commune: Si votre équipement est raccordé au réseau d'assainissement collectif (c'est-à-dire au tout-à-l'égout), il faut la déclarer, sur papier libre, auprès du service en charge de l'assainissement au sein de votre Collectivité. Votre déclaration doit être faite sur papier libre.
- Si votre logement est loué, vous devez informer votre locataire du fonctionnement de votre équipement.
- Si vous vendez votre logement, vous devez informer l'acheteur, du fonctionnement de votre équipement.
- Entretien de votre équipement: Tous les 6 mois, vérifier la propreté de votre équipement, la présence de la plaque signalétique eau non potable, et l'absence de connexion entre le réseau destiné à la consommation humaine et le réseau de distribution d'eau de pluie. Chaque année, nettoyer des filtres, effectuer une vidange, et désinfecter l'installation complète. Il faut également vérifier (ou faire vérifier) les vannes et les robinets de soutirage.
- Utilisation d'un carnet d'entretien sanitaire de votre équipement.

Un agent technique peut effectuer un contrôle de votre équipement. Si il détecte une anomalie présentant un risque de contamination du réseau public de distribution d'eau potable, il vous demandera d'améliorer votre installation. Si vous refusez, vous vous exposez à la fermeture de votre équipement, éventuellement avec le recours de la force publique, et risquez 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende.

Pour suivre l'évolution de la réglementation encadrant les usages des eaux de pluie, la Collectivité vous invite à consulter régulièrement le site officiel suivant : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31481>



Conseils de maintenance et d'utilisation

Respecter les instructions de jumelage collecteur-cuve. Tout autre moyen de perçage (couteau, un cutter ou une mèche de perceuse) risquerait d'endommager irrémédiablement la cuve. Aucune colle ou mastic ne pourrait réparer la fissure qui découlerait d'une mauvaise manipulation. Ne jamais percer le couvercle pour faire pénétrer la descente de gouttière directement dans la cuve.

Ne pas empiler plusieurs cuves.

Cuves à vider totalement et obligatoirement en période de gel.

Pour éviter la prolifération de bactéries et microalgues, installer la cuve à l'ombre, et vidanger entièrement la cuve 1 fois par an, et nettoyer les parois avec de l'eau chaude vinaigrée.

Nettoyer régulièrement le filtre amovible du Collecteur.

Garantie adossée à votre kit d'équipements

Kit complet garanti durant 5 ans, contre tout défaut de matière et de fabrication, apparent ou caché. Les pièces de remplacement ou les pièces remplacées sont garanties pour la durée restant à courir au titre de la garantie.

La garantie n'est valable que dans les conditions normales d'utilisation, et ne couvre pas les dommages dus à :

- Une cause extérieure à l'appareil (Chute du produit, incendie, etc...);
- Une agression chimique non naturelle;
- Une négligence durant le montage du produit;
- Les détériorations dues au stockage, installation défectueuse;
- Les utilisations anormales, contraires ou non conformes aux recommandations;
- Les modifications et les réparations effectuées par des personnes non mandatées par la société BELLI;
- Les modèles (ou pièces détachées) endommagés durant l'acheminement du produit.

Pour faire valoir votre garantie, merci:

- d'envoyer un email détaillé avec preuve photographique de la non-conformité, à l'adresse assistance@eco-what.fr, en précisant que votre demande entre dans le cadre du Programme Sauve qui pleut.
- Ou d'envoyer un courrier postal détaillé, en précisant que votre demande entre dans le cadre du Programme Sauve qui pleut, et décrivant la non-conformité, à l'adresse:

EcoWhat, 20 Rue des trois piliers , 31000 TOULOUSE

Aide et contacts

Pour toute question relative à votre commande ou au retrait de votre kit d'équipements:

Merci de contacter Mme Marie MUETTON, Chargée d'animation et de logistique des équipements d'eau pour Les îles du Ponant, au 06 76 97 42 47, de 10h à 12h et de 14h30 à 17h00, du lundi au vendredi les jours ouvrés, ou via l'adresse m.muetton@iles-du-ponant.com.

Pour toute question relative à l'installation de votre kit d'équipements:

Merci de contacter la société EcoWhat, au 05 36 89 92 48, de 10h à 12h et de 14h30 à 17h00, du lundi au vendredi les jours ouvrés, ou via l'adresse assistance@eco-what.fr, ou par courrier à l'adresse postale EcoWhat, 20 Rue des trois piliers , 31000 TOULOUSE .

